



## Saisie attribution sur un compte joint

Par **titi77**, le **10/09/2016** à **08:33**

Bonjour,

Nous venons d'être saisis sur notre compte bancaire suite à une dette de mon mari, or nous n'avons pas reçu de courrier concernant cette saisie attribution, de plus il s'agit d'un compte joint, peuvent-ils saisir sur un compte joint sans m'en informer ? Quels sont mes recours (co-titulaire du compte). De plus nous avons un contrat de mariage cela change-t-il la donne ?  
Merci de votre aide

Par **youris**, le **10/09/2016** à **10:03**

Bonjour,

L'avantage de la saisie attribution est l'effet de surprises, l'huissier doit vous dénoncer la saisie dans les 8 jours suivants la saisie.

La saisie sur un compte joint est possible si le créancier prouve que les fonds saisis appartenaient exclusivement à l'époux débiteur.

Vous pouvez demander la main-levée de la saisie.

Voir ce lien:

[http://www.legavox.fr/blog/maitre-haddad-sabine/saisie-attribution-compte-joint-huissier-12912.htm#.V9O\\_S046\\_MI](http://www.legavox.fr/blog/maitre-haddad-sabine/saisie-attribution-compte-joint-huissier-12912.htm#.V9O_S046_MI)

Salutations

Par **titi77**, le **10/09/2016** à **11:25**

Bonjour,

Merci de votre réponse, effectivement ce qui n'est pas le cas puisque nos 2 salaires alimentent ce compte et concernant le contrat de mariage, pouvez-vous me confirmer qu'ils ne peuvent effectivement pas saisir ce qui est à mon nom ?

Merci

Par **titi77**, le **11/09/2016** à **13:04**

Et sinon comment puis-je demander la main-levée ?

Encore merci